

Domaine de formation : **ELU0306 – Circulation / Voirie**Référence interne : **ELU0306-RE-CP02** Durée de la session : **7 heures**Prérequis : **Aucun prérequis****Les objectifs pédagogiques :**

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de :

- Pouvoir disposer de connaissances techniques de base en voirie et en réseaux divers
- Resituer leur mise en œuvre dans les projets à réaliser au cours du mandat.
- Appréhender l'impact budgétaire en matière d'investissement et d'entretien.
- Faciliter la prise de décision lors du travail sur les dossiers entre élus et services

**Le Programme :****La Voirie :**

- La notion de trafic et la classification des voies.
- Les profils et les structures de chaussée en fonction de leur classification.
- La dégradation des chaussées et les remèdes.
- Le gabarit routier.
- Les accessoires, ouvrages et aménagements de voirie (les bordures de trottoirs, les îlots directionnels, le mobilier urbain etc
- L'adaptabilité des espaces publics aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Les dispositifs d

**Les Réseaux :**

- La desserte d'un territoire par l'assainissement eaux usées et eaux pluviales (caractéristiques des réseaux, le fil d'eau, pente, etc..)
- Les points de vigilance sur les plans des réseaux (cotes de niveaux, profils etc.)
- Les réseaux souples : éclairage public, eau potable, téléphonie.
- Les réseaux VRD dans les programmes de travaux des opérations d'aménagement.
- Les bassins de rétention et les fossés comme ouvrage de régulation des pointes de pluviométrie.

**La prise en compte de la transition  
écologique dans l'aménagement d'un  
territoire :**

- La transition écologique : une obligation politique pour prévenir le changement climatique et réduire son impact dans le quotidien des habitants.
- La lutte contre les îlots de chaleur urbain dans les projets d'aménagement.
- La désimperméabilisation des sols et la maîtrise de l'étalement urbain pour prévenir les inondations.
- La préservation de la biodiversité pour le bien être dans son cadre de vie.

**Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU**

Ancien ingénieur Territorial, Urbaniste. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants. Il s'est ensuite spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carrière s'est achevée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain, et sa pratique du contact avec des élu.es, lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territoire.

**Les points forts de la formation :**

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.  
Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :**

- Remise du ou des documents présentés en formation.
- Echanges et interactions avec les participants.
- Présentation d'une vidéo sur la transition écologique.

Public :	Format :	Financement et coût :
<p>Les élu.es qui prennent la décision de classer ou de déclasser un bien ou une emprise foncière.</p> <p>Les agents des services urbanisme et foncier</p> <p>Les collaborateurs d'élus.</p> <p>Les Directeurs Généraux de Service et les secrétaires généraux de mairie.</p>	<p><b>En intra</b> : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p><b>En inter-collectivité</b> : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p><b>A distance</b> : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Eric RAIMONDEAU</p>	<p>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p> <p><b>Intra financement collectivité :</b> Si vous souhaitez, programmer cette session en intra, sur le budget formation de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :</p> <p><b>Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC</li> <li>- De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC</li> <li>- Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC</li> </ul> <p><b>Intra : financement DIF ELU :</b> Si vous souhaitez programmer cette session en intra, le tarif est le suivant : Le coût par personne est de <b>400 € TTC si DIF ELU</b></p> <p>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p>
Evaluation des acquis :		Accessibilité et référent handicap :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

#### Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

**Délai d'accès à cette formation :** le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Eric RAIMONDEAU. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

**Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante :** <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>